



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 6 décembre 2018 à 17 h à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Alain Lord
 Florian Pelletier
 Denis Proulx
 Pascal Bernier
 Raymond Caron
 Jean Lacerte

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier, maire

Alain Gallichan agit à titre de directeur général et de secrétaire-trésorier.

434-12-2018

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION :

Il est proposé par monsieur Alain Lord, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à l'avis de convocation de la présente séance.

435-12-2018

AUTORISATION D'ENTÉRINER – OFFRE DE SERVICES – CHAMARD STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES – VALIDATION DU DEVIS DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES :

Il est proposé par monsieur Alain Lord, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'offre de services de Chamard stratégies environnementales pour la validation du devis de collecte des matières résiduelles, aux tarifs suivants :

Description	Tarif
Sandra Messih, directrice des opérations	165 \$/heure
Ian Chartrand, chargé de projet	100 \$/heure
Frais de déplacements	Demi-taux horaire + 0.65 \$/km
Autres dépenses	Au coûtant, majoré d'un frais administratif de 10 %

436-12-2018

PRÉCISION – RÉSOLUTION #432-12-2018 – DÉMISSION – MONSIEUR ALAIN GALLICHAN – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une précision à la résolution #432-12-2018, concernant la démission de monsieur Alain Gallichan, en spécifiant qu'afin d'assurer les besoins d'opération de la municipalité et de permettre au conseil d'entreprendre le processus de sélection du poste de directeur général et secrétaire-trésorier, la date de départ de monsieur Alain Gallichan est prolongée au 21 décembre prochain 15 h 30.

437-12-2018

DEMANDE DE SOUMISSION – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PROCESSUS DE SÉLECTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER :

Il est proposé par monsieur Alain Lord, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une soumission auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour :



N° de résolution
ou annotation

438-12-2018

1. Nommer un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;
2. Analyser le besoin d'avoir une personne pour chacun des deux postes (un directeur général et un secrétaire-trésorier).

AUTORISATION – ADHÉSION – PORTAIL QUÉBEC MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QUE Québec Municipal est un incontournable dans le domaine municipal en raison de son approche spécialisée et de la diversité de ses services;

CONSIDÉRANT la référence incontestée en matière d'information municipal sur le web;

CONSIDÉRANT QU' un abonnement à Québec Municipal permet de bénéficier de nombreux avantages tels :

- Un bulletin d'information quotidien selon les champs d'intérêt;
- Des décisions dans le monde municipal vulgarisées par une trentaine d'avocats;
- Des chroniques sur des sujets d'intérêt pour les municipalités;
- Un service de recrutement en ligne efficace;
- Une place d'échanges virtuelle où se procurer des avis ou des modèles de documents;
- Des webinaires gratuits pour les membres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de L'Islet au portail Québec Municipal, au montant de 255.00 \$ plus taxes pour 2019-2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

439-12-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 18 h 30, il est proposé par monsieur Raymond Caron et appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussigné, Alain Gallichan, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Alain Gallichan, directeur général
et secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par  maire

Par  directeur général et secrétaire-trésorier